

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUVEGLISE

Séance du 24 février 2016 - 20H45

Absents et excusés : néant / **Présents:** 13 / **votants:** 13
Joëlle SABOT est nommée secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le maire donne lecture de la lettre de démission pour raison de santé de Madame Catherine Gloire, conseillère municipale.

Participation à une étude de commune nouvelle

pour : 13 contre :0 abs :0

Face à l'évolution du paysage territorial (nouveaux cantons, grande Région, grandes intercommunalités) et pour garder une capacité d'action et de représentation significative auprès des collectivités et de l'Etat, la loi permet de renforcer la place des communes dans le paysage qui se dessine par la création de commune nouvelle. Afin d'avoir toutes les informations nécessaires à une réflexion aboutie sur l'avenir de Neuvéglise, les élus adoptent le principe de participer à une étude préalable à la création d'une commune nouvelle avec les communes voisines se manifestant en ce sens.

Compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme et Adhésion au Service commun mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour Margeride

pour : 13 contre :0 abs :0

Il est rappelé que jusqu'au 30 juin 2015, les services de l'Etat ont assuré gratuitement l'instruction technique et juridique des autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, Déclarations préalables, Certificats d'urbanisme....) pour les communes de moins de 10 000 habitants ou appartenant à un EPCI de moins de 20 000 habitants, ce qui est le cas de Neuvéglise.

La Loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a abaissé le seuil.

En conséquence, au plus tard le 1^{er} janvier 2017, les communes dotées d'une carte communale, devront assurer et gérer elles-mêmes ces instructions. Pour anticiper cette obligation et prendre part dès son origine à l'organisation d'un service instructeur local, la commune décide :

1. de devenir compétente sur son territoire, à la place des services de l'Etat, en matière d'instruction technique et juridique des autorisations d'urbanisme (permis de construire, Déclarations préalables....) à compter du 1^{er} mars 2016
2. de confier par convention, à compter du 1^{er} mars 2016, l'instruction des autorisations d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation des sols au service commun organisé par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour Margeride

A noter que le secrétariat de mairie reste le guichet unique de toutes les demandes.

Acquisitions et préemptions de terrains.

- Plusieurs demandes d'achat ou transfert de terrains de sections (Chambernon, Sieujac, Le bourg, Gros et Cordesse) sont arrivées en mairie. Après détermination des conditions de cession, le conseil demande au Maire de lancer la procédure légale et de consulter les électeurs des sections concernées.
Les élus concernés par les demandes et/ou électeurs des sections concernées ne prennent pas part aux votes correspondants.

- Suite au déroulement des enquêtes publiques sollicitées par délibérations (n°39-2015 du 20/05/2015 et n°61-2015 du 26/08/2015), en décembre 2015, et compte tenu des avis favorables du commissaire enquêteur, les demandes correspondantes sont acceptées par le Conseil.

pour : 13 contre :0 abs :0

- Autorisation pour que l'EPF acquiert à l'amiable, pour la commune, la parcelle YC n° 098.

pour : 13 contre :0 abs :0

- La commune place les parcelles YC0013, YC 0014, YC0181, YC0098, YC0016, YC0017, YC0096, YC 0051 et YC0052, en zone de préemption afin d'être informée prioritairement des mouvements fonciers.

pour :13 contre :0 abs :0

Travaux d'agrandissement des cimetières

pour :13 contre :0 abs :0

Le cimetière de Neuvéglise n'a plus que 4 concessions. La commune a acquis, via l'EPF, le foncier nécessaire à son extension. Le cimetière de Fressanges nécessite également un agrandissement sur du terrain réservé lors du remembrement. Afin de minimiser les coûts et optimiser les aides, le conseil valide une planification globale des travaux. Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Départemental, au taux maximal de 30 % (soit une aide de 67 862.40€ pour un montant prévisionnel de travaux de 226 208€).

Autres décisions du conseil

• Validation de plusieurs conventions (Pour mise à disposition à la commune de biens acquis par l'EPF en son nom ; pour adhérer au lancement d'une procédure de marché public pour les Contrats d'assurance des risques statutaires par le CDG 15 ; pour renouveler l'assistance technique du Département dans le domaine de l'eau).

pour :13 contre :0 abs :0

• Sollicitation complémentaire d'un soutien financier de l'Etat, et plan de financement validé, pour les travaux de réseau chaleur bois avec chaufferie.

pour :13 contre :0 abs :0

• Motion de soutien aux agriculteurs du Cantal face à la grave crise structurelle et conjoncturelle qu'ils traversent.

pour :9 contre :0 abs :4

Fin de séance à 00h30.